
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mercredi 13 septembre 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Sophie Christen, MM. Pierre de Freudenreich, Jean-Marie Hainaut, M^{me} Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Pierre Maudet et François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2000, à 17 h et 20 h 30, et samedi 30 septembre 2000, à 8 h, 10 h 30, 14 h et 16 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a deux communications à vous faire, aujourd'hui. La première concerne une nomination au département des affaires culturelles et la deuxième concerne la révision des recettes fiscales. M. Muller vous donnera une information importante relative à une lettre de M^{me} Calmy-Rey, du Département cantonal des finances, que nous avons traitée ce matin en séance du Conseil administratif. C'est une information importante par rapport au débat qui a eu lieu hier sur la dette de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif, dans sa séance du 30 août dernier, a nommé M^{me} Martine Koelliker au poste de directrice adjointe du département des affaires culturelles. M^{me} Koelliker prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} octobre. Vous le savez, M^{me} Koelliker a travaillé pour la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, tout d'abord en qualité de collaboratrice scientifique, du 1^{er} avril 1990 au 31 août 1992, puis, dès le 1^{er} septembre 1992, elle a repris la responsabilité de ce service en qualité de conseillère en conservation du patrimoine architectural municipal. Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Jean et d'une licence ès lettres mention histoire de l'art de l'Université de Genève, M^{me} Koelliker a également suivi toute une série de cours de formation continue au sein de l'administration et en dehors.

Nous avons décidé de cette nomination, principalement parce que je vais quitter le département des affaires culturelles en 2003 et que le directeur actuel du département s'en ira, lui aussi, une année après. Afin de conserver la «mémoire» des affaires administratives et d'en faciliter la transmission au nouveau conseiller administratif, nous avons donc décidé de nommer M^{me} Koelliker au poste de directrice adjointe du département des affaires culturelles.

Au sujet de la communication concernant la dette, nous avons envoyé un communiqué de presse aux médias aujourd'hui même. Je laisse la parole à M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Comme vient de vous l'exposer M. le maire Alain Vaissade, le Conseil administratif a examiné ce matin une lettre du Département cantonal des finances, signée par M^{me} Calmy-Rey. Je vous lis très précisément le communiqué que nous avons fait parvenir aux médias. Il apportera certainement des éclaircissements importants pour la poursuite de vos travaux d'étude budgétaire.

«La Ville de Genève a pris connaissance des estimations fiscales des recettes fiscales communales 2001, communiquées par le Département des finances de l'Etat de Genève. Ainsi, en matière de fiscalité, le projet de budget de la Ville de Genève est modifié par une amélioration de 47 millions des recettes fiscales, représentant 18,7% d'augmentation en ce qui concerne les personnes physiques et 6,4% en ce qui concerne les personnes morales, et ceci – c'est important – par rapport aux comptes 1999.

»Ceci implique que le projet de budget 2001, qui vient d'être déposé mardi 12 septembre, c'est-à-dire hier, par le Conseil administratif devant le Conseil municipal est modifié, avec une recette fiscale supplémentaire de 47 millions, ce qui aboutit à la conclusion que l'excédent de revenus passe de 4,4 millions à 51 millions, en chiffres ronds, en 2001, entraînant un autofinancement des investissements de la Ville de Genève de 108%, correspondant à une couverture de 131 millions pour 122 millions d'investissements programmés.»

La conséquence importante de cette modification est que la dette de la Ville va diminuer de 10 millions au minimum et plus si tous les investissements programmés en 2001 ne sont pas réalisés. Les autres modifications du projet de budget 2001 seront examinées par le Conseil administratif et transmises à votre Conseil à mi-octobre. Voilà une communication importante que le Conseil administratif souhaitait vous faire aujourd'hui, compte tenu des discussions d'hier soir. Je vous remercie de m'avoir écouté avec attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je passe la parole au président de la commission des finances qui a une communication à faire.

M. Souhail Mouhanna, président de la commission des finances (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en raison du vote d'hier sur la procédure d'étude du budget, j'ai estimé qu'il était important de vous informer de ce qui suit.

Lors de sa dernière séance, la commission des finances avait adopté un plan de travail pour la procédure d'étude du budget et avait fixé les dates d'audition des cinq magistrats. Il s'agit du mardi 26 septembre, du mercredi 27, du mardi 3 octobre et du mercredi 4. Si l'on devait reporter ces dates, en raison du vote d'hier, d'après l'agenda des travaux, il ne serait plus possible de voter le budget dans les délais, c'est-à-dire au début de la troisième semaine de décembre.

En conséquence, j'estime qu'il est tout à fait pertinent que les conseillers municipaux qui participeront aux séances d'audition des magistrats, dans le cadre de la commission des finances, soient dès aujourd'hui informés de ces dates et heures d'audition. Elles seront évidemment précisées par courrier aux départements intéressés afin que les personnes qui participeront à ces séances soient informées dès que possible.

Pour que ces auditions aient lieu aux dates prévues, les magistrats acceptent de répondre par écrit aux éventuelles questions écrites des commissions spécialisées. Je ne pense pas que les commissions spécialisées pourront examiner le budget dans son ensemble d'ici là, mais elles peuvent déjà effectuer le travail qu'elles souhaitent accomplir.

Les dates d'audition des magistrats sont donc les suivantes: mardi 26 septembre à 17 h 30: M. Alain Vaissade; mardi 26 septembre à 20 h 30: M. Manuel Tornare; mercredi 27 septembre à 17 h 30, pour le projet de budget, et à 20 h, pour la Société d'exploitation du Casino SA: M. André Hediger; mardi 3 octobre à 17 h 30 ou mercredi 4 octobre à 20 h: M. Pierre Muller; mercredi 4 octobre à 17 h 30: M. Christian Ferrazino. La séance réservée pour d'autres points que le budget se déroulera le mardi 24 octobre; la discussion générale aura lieu le mercredi 25 octobre.

Je signale au passage que nous avons proposé aux magistrats ainsi qu'aux représentants des Départements cantonaux de l'intérieur et des finances une audition relative à l'examen des comptes 1999 concernant les problèmes que j'ai évoqués hier; nous attendons une réponse. Des auditions supplémentaires pourraient donc être intercalées entre les dates que je viens de vous donner. Cela signifie qu'il faut absolument que les travaux de la commission puissent se dérouler aux dates précitées. De toute façon, cela vous sera confirmé par courrier. J'espère qu'il n'y aura pas de contretemps. Merci de votre attention.

Le président. Je vous informe que nous avons reçu un projet d'arrêté muni de la clause d'urgence et une clause d'urgence pour deux objets inscrits à l'ordre du jour. Nous allons donc traiter tout d'abord des clauses d'urgence et, si elles sont acceptées, nous débattons sur le fond des objets à 20 h 30.

Nous commençons par le projet d'arrêté urgent, proposé par MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni.

3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-11).

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Monsieur le président, depuis des mois, les conseillers municipaux se posent des questions sur le nombre croissant des objets reportés. Si nous prenons l'ordre du jour de ce soir, Monsieur le président – je m'excuse de vous compromettre – nous constatons qu'il ne comprend «que» 89 points à traiter! Et regardez le nombre d'étoiles qu'il y a à côté des objets et qui indique le nombre de fois que ces derniers ont été reportés! De ce fait, nous sommes nombreux ici à nous demander ce que l'on pourrait faire pour améliorer cela.

Avec mes collègues cosignataires, nous avons donc eu l'idée de ce projet d'arrêté pour simplement mandater la commission du règlement, le bureau et les chefs de groupe pour qu'ils trouvent des idées, des aménagements qui facilitent votre travail, Monsieur le président.

En fait, ce projet d'arrêté propose simplement ce qui se fait au Grand Conseil. Ce n'est pas une de nos inventions. Depuis plusieurs législatures, le Grand Conseil gère son travail de la manière préconisée par le projet d'arrêté, par département. Avec cette méthode structurée, le législatif ou l'exécutif peuvent s'organiser et être disponibles lorsque l'on traite les objets qui les concernent.

Il est clair que nous ne voulons pas provoquer de débat. Nous mandats la commission du règlement, vous, Monsieur le président, l'ensemble du bureau et les chefs de groupe pour examiner notre proposition. Cela ne devrait pas prendre trop de temps. Si nous avons déposé notre projet d'arrêté en urgence, et non pas à l'ordre du jour, c'est justement pour qu'il soit traité rapidement. Je pense que cela aiderait tout un chacun dans son travail, avec des règles à respecter – des barrières de sécurité, en quelque sorte.

Si l'ensemble de ce Conseil acceptait cette discussion, amenait d'autres idées, peut-être meilleures que les nôtres, ce problème pourrait être réglé en deux minutes, Monsieur le président.

M. Sami Kanaan (S). Si l'idée de fond mérite d'être examinée, ce projet d'arrêté ne nous paraît pas urgent à ce point, dans la mesure où ce n'est pas l'urgence qui va résorber la surcharge de notre ordre du jour. Le groupe socialiste ne votera donc pas l'urgence.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est pareil pour nous, Monsieur le président. Nous avons d'ailleurs signalé à l'auteur que la question posée est pertinente mais que, par rapport justement à un certain respect de la procédure, dans ce cas-là, l'urgence n'est pas souhaitable.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour nous, l'urgence est tout sauf évidente. De toute façon, que l'on commence par un bout ou par un autre, l'ordre du jour sera long.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Aux yeux du Parti libéral, il n'y a pas d'urgence à remanier notre ordre du jour.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) soutiendra l'urgence de ce projet d'arrêté.

M. Alain Fischer (R). Au vu des ordres du jour chargés et de la vitesse à laquelle le Conseil municipal avance, le groupe radical soutiendra cette urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence du projet d'arrêté est refusée à la majorité (2 abstentions).

Le président. M. Lyon, pour un bref commentaire.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'annonce que je maintiens cet arrêté, Monsieur le président.

Le président. Bien entendu. Cet objet sera inscrit à l'ordre du jour de notre session du mois d'octobre. C'est simplement l'urgence qui est refusée.

Nous avons deux autres urgences. Elles sont demandées par le Conseil administratif. La première concerne le rapport PR-35 A qui est inscrit à notre ordre du jour et qui traite des frais du recensement fédéral 2000. Je donne la parole à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

4. **Clause d'urgence sur le rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35 A)**¹.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots, Monsieur le président, en l'absence de mon collègue Pierre Muller, qui a sollicité cette urgence pour une raison évidente: les factures commencent à arriver et nous avons besoin, maintenant, des lignes de crédit nécessaires pour les honorer. Vous comprendrez que nous devons être rapidement fixés sur la décision du Conseil municipal par rapport à ce problème de recensement, raison pour laquelle nous serions heureux qu'une décision soit prise ce soir.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, puisqu'on est partis, n'aurait-on pas pu prendre cette somme sur la queue de crédit des Rues-Basses? (*Rires.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, il faut savoir perdre des batailles, et ce n'est certainement pas la dernière que vous perdrez! (*Rires.*) Vous, ou plutôt M. Froidevaux, avez voulu aller jusqu'au Tribunal fédéral suite à la proposition N° 21 du Conseil administratif affectant le solde du crédit destiné aux travaux de la rue de Rive à l'aménagement du périmètre de la Rôtisserie. Le Tribunal fédéral a dit ce qu'il en était. Vous vous êtes trompés, Messieurs, dans votre argumentation et, aujourd'hui, au lieu de faire de l'ironie mal placée, vous feriez mieux de reconnaître que vous avez mené une mauvaise bataille et que votre Conseil était parfaitement en droit de voter ce crédit, puisque le Tribunal fédéral lui a donné raison!

Maintenant, ne mélangez pas tout. Ce que l'on vous demande, c'est de travailler rapidement sur la demande de crédit destiné à couvrir les frais du recensement fédéral, parce que nous recevons effectivement des factures, tant de la Confédération que du Canton, et nous devons être éclairés sur l'orientation que votre Conseil doit prendre. Cela me semble légitime.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, étant donné qu'une séance supplémentaire est prévue dans deux semaines, je me demande si cet objet ne

¹ «Mémorial 157^e année»: Proposition, 3562.

peut pas attendre jusqu'au 30 septembre. L'urgence ne me paraît vraiment pas obligatoire.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions.)

Le président. Nous traiterons donc le rapport PR-35 A au début de notre séance de 20 h 30.

Nous discutons maintenant de l'urgence du rapport PR-55 A/B. Je donne la parole à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

5. Clause d'urgence sur le rapport de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de:

- l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, feuille 18, section Plainpalais;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;
- la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, feuille 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises (PR-55 A/B)¹.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots pour cette urgence. Les membres de la commission sont déjà au courant, puisqu'il s'agit

¹ «Mémorial 157^e année»: Proposition, 5315.

d'une promesse de vente qui a une échéance au 30 octobre prochain. Par conséquent, il est nécessaire que votre Conseil puisse se déterminer sur la proposition de crédit qui lui est soumise ce soir, puisque nous devons attendre l'échéance du délai référendaire avant de pouvoir ratifier, le cas échéant, la promesse de vente qui a d'ores et déjà été conclue. Les rapporteurs, tant de majorité que de minorité, souhaitent également qu'on puisse aborder cette question au plus vite. Là encore, parce que nous sommes tributaires de délais que nous ne maîtrisons pas.

Mise aux voix, la clause d'urgence du rapport est acceptée sans opposition (quelques abstentions libérales).

Le président. Ce point sera donc également traité en début de deuxième partie ce soir.

Je vous rappelle que nous commencerons la séance de 20 h 30 avec l'accueil de l'Association des parents de détenus disparus au Chili et la lecture d'une lettre de remerciements adressés par cette association au peuple de Genève pour la contribution qu'il a apportée à l'ouverture d'un procès à l'encontre du général Pinochet. Ensuite, nous passerons à un lot de questions, comme je vous l'ai annoncé hier, et nous reprendrons enfin avec les deux objets dont nous venons de voter l'urgence.

Maintenant, nous pouvons traiter la motion N° 93 de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine». Madame Ducret?

M^{me} Michèle Ducret (R). Monsieur le président, serait-il possible de mettre cet objet en attente, puisque M. Ducret n'est pas là?

Le président. Effectivement, l'auteur étant absent, nous allons reporter ce point, en attendant sa présence.

6. Résolution de M. Alain Marquet: «Réception mondaine au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et respect des droits de l'homme en Chine» (R-25)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que la Chambre Suisse-Chine de commerce organise une manifestation le 16 septembre 2000 à l'occasion du 50^e anniversaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par la Confédération helvétique;
- que la Ville de Genève apporte un soutien logistique à cette manifestation;
- que cette manifestation se déroulera en présence de représentants du Conseil administratif;
- que cette manifestation se déroulera sur le territoire de la Ville de Genève;
- qu'il est très probable que le comité d'organisation demande une subvention à la Ville de Genève pour le bouclage de son budget d'organisation;
- qu'un membre du Secrétariat du Conseil administratif est membre du comité du 50^e anniversaire;
- que le programme de la manifestation oublie délibérément le fait que les droits de l'homme sont quotidiennement bafoués en République populaire de Chine;
- que notre institution municipale, impliquée dans la manifestation en question, se doit de réagir,

le Conseil municipal:

- rappelle son soutien à la primauté du respect des droits de l'homme sur les échanges commerciaux;
- se déclare préoccupé par l'actuel non-respect des droits de l'homme en République populaire de Chine (Tibet, peine de mort, liberté d'expression, liberté de manifestation, droit de la famille, etc.);
- demande au Secrétariat du Conseil municipal de transmettre la présente résolution à la délégation de l'Ambassade de Chine présente le 16 septembre 2000 à la manifestation célébrant le 50^e anniversaire de la reconnaissance par la Confédération helvétique de la République populaire de Chine.

M. Alain Marquet (Ve). Vous avez accepté de voter l'urgence sur cet objet, hier soir; je vous en remercie. Cela me permet ce soir de vous développer

¹ Urgence acceptée, 985.

à la fois les raisons de mon inquiétude et de ma détermination, raisons qui seront – je l'espère – aussi les vôtres après la présentation que je pourrai vous en faire et les réponses que je tenterai d'apporter à vos éventuelles remarques ou questions.

Tout d'abord, des explications. J'ai eu la chance de pouvoir obtenir le communiqué de presse de la Chambre de commerce Suisse-Chine section romande concernant l'organisation de la commémoration du 50^e anniversaire de la reconnaissance par la Confédération helvétique de la République populaire de Chine. En effet, il est prévu une manifestation le 16 septembre au Bâtiment des Forces-Motrices, sur le territoire de la Ville de Genève. C'est une lecture fort instructive qu'il ne nous a malheureusement pas été donné à tous de faire. En effet, bien qu'il s'agisse à la fois d'argent public et de droits de l'homme, nous n'étions pas invités! Voici donc, en quelques mots, la substantifique moelle de ce document.

Tout d'abord, on y apprend que cette manifestation est organisée le 16 septembre. Il est écrit en gros: «Avec le soutien de la Ville de Genève». Ce document rappelle qu'il y a tout juste cinquante ans, la Suisse reconnaissait la Chine – vous me permettez de faire plus court dans l'énoncé du nom des Etats – et cet événement inédit entend développer les contacts entre ressortissants suisses et chinois et renforcer les liens entre les deux pays, au-delà des considérations politiques et économiques. C'est ce qui est annoncé en préambule et cette remarque, vous verrez, prendra tout son sel dans un instant. «Au-delà de toutes considérations politiques et économiques»...

On y apprend évidemment que, pour cette manifestation, il y a un programme, des artistes, parmi lesquels, pour n'en citer qu'une partie, les Mummenschanz – ce qui rappellera certainement à quelques-uns de bonnes soirées au cirque. Le prix d'entrée de la soirée est fixé à 120 francs, avec un ticket de soutien à 200 francs. On y apprend aussi qu'une délégation d'autorités honorera de sa présence ladite manifestation; on y dénombrera pas moins de deux conseillers d'Etat et deux conseillers administratifs sont mentionnés comme pouvant également être présents; le «parrain» de la soirée sera Alain Morisod; une délégation de haut rang de l'ambassade de Chine sera également présente. Le document doit dater d'une dizaine ou d'une quinzaine de jours; à cette date, ils attendaient encore confirmation des autorités d'autres cantons romands ainsi que de délégations de plusieurs grandes villes chinoises.

D'autre part, le Conseil administratif de la Ville de Genève a, semble-t-il, également invité un certain nombre de hauts dignitaires chinois, maires de grandes villes et directeurs d'importantes sociétés. On apprend évidemment que, comme pour toute manifestation, celle-ci bénéficie d'un comité d'organisation, et c'est là que j'ai été un peu surpris en y lisant le nom du secrétaire général adjoint du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Suit ensuite un historique des relations entre nos deux pays depuis 1950, puisque c'est à ce moment-là qu'elles ont commencé, et vous vous rappelez que, tout à l'heure, j'avais lu dans le texte que cette manifestation devait se faire au-delà de toute considération politique et économique. Il est quand même rappelé – c'est inévitable – que le volume commercial entre les deux nations atteint 1,686 milliard. Cela pour la première partie d'explications du texte que j'avais reçu.

Hier, je vous disais que nous étions concernés en tant qu'élus de la collectivité de Genève. Je vous ai dit, à plus d'un titre, que c'était le cas. En effet, la Ville fournit un appui logistique à ladite manifestation, appui qui semble tenir – mais c'est le minimum que j'ai pu obtenir comme renseignements – en matériel de fête et de décoration. La Ville, vous le savez – c'était dans les journaux – a fourni également une participation au voyage de la Société des Vieux-Grenadiers à Pékin. C'était précisé que chaque membre de la société payait la moitié du déplacement, l'autre moitié étant prise en charge par un petit sponsoring assuré à la fois par la Confédération, l'Etat et la Ville de Genève. Ce sont donc encore des deniers publics qui sont investis dans cette manifestation.

D'autre part, comme je l'ai dit, deux conseillers administratifs y participent, le secrétaire général adjoint du Conseil administratif fait partie du comité d'organisation et j'ai pu savoir qu'il était parfaitement possible que le comité d'organisation demande un supplément de subventions pour pouvoir boucler le budget de ladite manifestation.

Nous sommes donc concernés en tant qu'élus de la collectivité, mais j'aimerais surtout vous rappeler que nous sommes évidemment aussi concernés en tant qu'êtres humains du simple fait de la situation démocratique en Chine. Si l'économie a ses droits, que je reconnais bien volontiers, si les relations dans ce domaine sont parfois louables – on a pu voir qu'elles concernaient les machines, du matériel industriel, le domaine pharmaceutique, paramédical – j'aimerais aussi souligner que ces droits doivent s'exercer impérativement dans un cadre qui inclut la prise en compte des droits humains, tels que ceux reconnus par la Convention de l'ONU – je vous rappelle que la Chine fait partie du Conseil de sécurité. Ils doivent s'exercer dans le respect de l'environnement, patrimoine de l'humanité tout entière, et ils doivent s'exercer dans la perspective du développement durable, seul choix possible pour la pérennité de notre planète bleue.

S'il faut réellement traiter avec la Chine, notre statut de partenaire ami, tel qu'il a été souvent rappelé par les diplomates, les élus ou les chefs d'Etats, que ce soit d'un côté ou de l'autre, nous autorise à faire les remarques et les critiques nécessaires sur la façon dont sont traités les droits de l'homme en Chine. En effet, si l'on faisait une liste de tous les domaines où les droits de l'homme sont trop souvent bafoués, on se rendrait compte qu'elle ne se limite de loin pas à quelques peccadilles.

Si le Tibet saute évidemment aux yeux, il peut parfois être l'arbre qui cache la forêt. Que dire en effet de la limitation à un enfant par foyer, du fait que les familles des condamnés à mort reçoivent la facture des balles utilisées pour l'exécution de la sentence ou encore de la répression brutale de toutes velléités de quête de démocratisation des institutions? Et, cerise sur le gâteau, vous l'avez appris comme moi cet été, McDo fait fabriquer, en Chine et par des enfants en âge de scolarité, les petits jouets distribués avec la «Mac bouffe» en Occident.

Tout cela pour vous dire que je vous invite, par la résolution que je vous ai présentée – vous pouvez en trouver les termes dans l'invite – à faire savoir et connaître cette préoccupation à la délégation de l'ambassade de la République populaire de Chine qui sera présente à cette manifestation, car, comme cela fut déjà le cas par le passé, notre silence serait certainement pris par l'histoire pour de la complicité. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical partage certainement les soucis du proposant quant aux droits de l'homme. Cependant, une fois de plus, il nous faut rappeler ceci: est-ce bien notre affaire que de traiter de cela, ici, alors qu'il y a près de 80 points à l'ordre du jour, alors que, par délégation, la politique étrangère de notre pays est confiée à la Confédération et que ce n'est pas à nous de la gérer? Cela est une réflexion générale.

Plus en détail et surtout lorsqu'il s'agit d'un pays aussi susceptible que la Chine, je crois qu'il faut bien se souvenir que, dans l'histoire des hommes, l'un des moments où ces droits ne sont pas respectés, c'est bien lors de conflits. Or Genève a un rôle à jouer dans la résolution de ces conflits, ceux du monde entier, et ce rôle est sans doute plus important que de faire la leçon à un gouvernement étranger qui ne l'écouterait pas, alors même que, parfois, il arrive audir proposant de s'asseoir lui-même sur certains articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, notamment en ce qui concerne le droit de propriété.

Le groupe radical considère plus important que Genève reste en paix, et ce avec tous les Etats du monde, quel que soit leur régime, afin de rester un lieu où il est possible à chacun de venir parlementer et de tenter de résoudre des conflits qui sont, eux, générateurs non seulement de déni des droits de l'homme mais aussi de destruction de ces hommes, de tous les hommes quels qu'ils soient et quelle que soit la cause qu'ils défendent. A ce titre, pour nous, il est primordial que Genève reste un lieu de paix.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on ne s'égaré certainement pas lorsqu'on discute des droits humains sur la planète. En l'occurrence, il apparaît certaines anomalies dans cette affaire, non pas Suisse-Chine, mais Genève-Chine.

Je suis outré qu'on puisse subventionner une délégation de Vieux-Grenadiers de Genève en Chine. Passe encore que l'Orchestre de la Suisse romande aille faire des concerts en Chine, cela fait partie des liens culturels dans le meilleur sens du terme, mais que la Ville de Genève puisse accorder de l'argent pour envoyer une aussi piètre délégation, je trouve cela lamentable.

Les relations économiques sont une chose, mais il y aussi les relations culturelles et sociales. Moi, je suis quand même abasourdi d'apprendre que, maintenant, les industriels suisses, ces fameux chantres du «moins d'Etat», ces gens qui veulent réduire au minimum leurs impôts, ces gens-là, qui font leurs affaires avec la dictature chinoise, passent maintenant avec leur tirelire pour que la Ville de Genève y mette quelques sous pour accueillir quelques potentats chinois. Je trouve cela indigne de notre Ville de participer à ce subventionnement.

M. Armand Schweingruber (L). Le groupe libéral a profité de la pause entre les deux séances d'hier pour débattre de cette question de façon approfondie. D'emblée, il faut déclarer que chacun des membres de notre groupe se déclare profondément attaché aux principes des droits de l'homme, notion fondamentale qui doit être respectée dans tous les cas où c'est possible. C'est une cause pour laquelle il faut lutter.

Cela étant exprimé, nous avons constaté qu'une fois de plus on se trouve, qu'on le veuille ou non, dans un problème de relations d'Etat à Etat et que ce domaine n'est pas de la compétence du Conseil municipal de la Ville. Dans ces conditions, notre groupe ne participera pas au débat et s'abstiendra lors du vote.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je tiens à dire à notre collègue Marquet que nous partageons entièrement son point de vue et que nous soutenons sa démarche. Il a parfaitement raison de mettre le doigt sur le problème des droits de l'homme en Chine, car ces droits de l'homme ne sont, très souvent, voire la plupart du temps, pas respectés. J'ajoute que je suis étonné des réactions que j'entends en face de moi, parce qu'enfin, notre collègue a bien parlé des implications concrètes de la Ville dans cette situation. On y parle bien de Genève, de crédits alloués à des manifestations en faveur de liens étroits entre la Chine et Genève, donc de quelque chose qui se passe ici et non pas à Berne. Une fois encore bravo à notre collègue Marquet, car, oui, il faut vraiment faire quelque chose pour les droits de l'homme en Chine!

M. Sami Kanaan (S). Je serai bref, puisque MM. Marquet et Zaugg ont dit l'essentiel. Je les rejoins entièrement et le groupe socialiste votera bien sûr cette résolution.

M. Alain Vaissade, maire. Je tiens à vous apporter quelques informations. Tout d'abord, concernant l'objet de cette résolution, je voudrais rappeler que le Conseil administratif a toujours été à même, dans ses relations avec des villes chinoises ou avec des membres de gouvernements, de rappeler que sa préoccupation première était le respect des droits de l'homme.

Lorsque j'étais maire, en 1995, j'ai été invité par le maire de Pékin. Le discours a toujours été le même et le Conseil administratif entend le rappeler. Nous partageons donc tout à fait les points de vue exposés dans l'invite. Je rappellerai aussi que je me suis exprimé devant ce Conseil municipal sur le fait que les droits de l'homme sont bafoués au Tibet; j'ai toujours défendu la cause du peuple tibétain et j'ai toujours rappelé que nous avons cette préoccupation, tout en sachant que cela est difficile dans des relations diplomatiques ou des relations commerciales avec la Chine. Nous ne subventionnons pas actuellement le déplacement du président de la Confédération en Chine, car nous ne faisons pas partie de la délégation. J'ai personnellement accueilli le dalaï-lama au Musée d'histoire des sciences lorsqu'il est arrivé à Genève l'an dernier, et je défendrai toujours la cause du peuple tibétain.

En l'occurrence, une association fête le 50^e anniversaire de la reconnaissance de la Chine par la Suisse. La Chine était l'un des plus grands pays au monde – elle représente plus d'un milliard d'habitants. La ville de Genève, dans laquelle se déroule cette manifestation privée, au Bâtiment des Forces-Motrices, a été sollicitée pour honorer cet anniversaire. Nous avons donc décidé qu'il n'y avait aucune raison de négliger d'un revers de main un milliard d'habitants sur la planète. Ce n'est pas en isolant les personnes qu'on règle les problèmes. D'un autre côté, M. André Hediger, qui représentera le Conseil administratif dans cette manifestation, s'exprimera justement sur le fait que nous avons nos devoirs de ville hôte mais que nous voulons aussi remplir nos devoirs en matière de respect des droits de l'homme. C'est ainsi que nous avons accepté de participer à des frais de réception, c'est dans ce sens-là que le Conseil administratif a décidé qu'il ne fallait pas se dérober à des engagements que nous nous devons d'assumer.

J'aimerais clairement préciser que c'est dans ces termes que nous avons accepté et non pas pour cautionner le fait que les Tibétains sont massacrés ou qu'on leur enlève leurs droits culturels.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- rappelle son soutien à la primauté du respect des droits de l'homme sur les échanges commerciaux;
- se déclare préoccupé par l'actuel non-respect des droits de l'homme en République populaire de Chine (Tibet, peine de mort, liberté d'expression, liberté de manifestation, droit de la famille, etc.);
- demande au Secrétariat du Conseil municipal de transmettre la présente résolution à la délégation de l'Ambassade de Chine présente le 16 septembre 2000 à la manifestation célébrant le 50^e anniversaire de la reconnaissance par la Confédération helvétique de la République populaire de Chine.

Le président. Etant donné que M. Ducret est parmi nous, je vous propose que nous revenions à la motion N° 93 dont il est l'auteur, «Un timbre contre les atteintes au patrimoine».

7. Motion de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine» (M-93)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des déprédations au patrimoine bâti commises au moyen de sprays à peinture ou de collage d'affiches sauvage;
- le coût exorbitant du nettoyage de ces tags et graffs sur les murs et bâtiments, et parmi eux ceux de la Ville de Genève;
- la charge écologique que représentent ces sprayages et leur nettoyage;
- l'impossibilité d'en venir à bout par le biais du nettoyage ordinaire et de l'éducation auprès des jeunes;
- que le seul moyen efficace connu pour stopper ce phénomène est un effort de nettoyage constant et immédiat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4303.

- à étudier l'introduction d'un timbre obligatoire à apposer sur tous les sprays à peinture et à colle vendus dans les commerces sur le territoire de la Ville de Genève et, le cas échéant, à obtenir de l'Etat les bases légales nécessaires;
- à créer avec l'argent récolté par la vente de ce timbre un fonds municipal de nettoyage du patrimoine, destiné à financer:
 - a) les surcoûts entraînés, pour la Voirie municipale, par un nettoyage systématique et immédiat de ces peintures indésirables;
 - b) une subvention pour le même nettoyage effectué par les propriétaires des immeubles riverains des voies publiques pour les parties visibles de celles-ci;
 - c) la création d'un groupe municipal spécialisé chargé de ce nettoyage et formé pour l'essentiel par la création d'emplois temporaires dans le cadre des programmes d'occupation des personnes victimes du chômage;
- à inviter l'Etat de Genève, ou les autres communes du canton, à étudier l'introduction d'une telle mesure généralisée au plan cantonal.

M. Michel Ducret (R). Je ne vais pas m'étendre longtemps sur les considérants de la motion, mais je suggère que nous empoignons ce problème un peu plus sérieusement que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant.

On se rend compte que, dans notre ville, tous les efforts d'éducation des jeunes pour lutter contre les tags – qui s'apparentent à des déprédations à long terme – sont inutiles. Pourquoi est-il nécessaire de lutter là contre? Vous allez me dire que c'est un moyen d'expression pour un certain nombre de jeunes. C'est vrai, c'est une manière de signaler son existence; on peut comprendre cette nécessité et en discuter, mais ce n'est pas vraiment le problème qui me préoccupe ici.

Il s'agit pour moi d'une atteinte au patrimoine. Ces peintures s'incrument dans les pierres, dans la maçonnerie, dans le béton ou dans le bois et il est extrêmement difficile de faire disparaître ces tags. Il faut souvent abraser la pierre et cela peut, à la longue, endommager gravement des constructions dont certaines sont d'intérêt. Quelques immeubles de la ville – comme à la montée du Perron – ont une cinquantaine d'années mais sont bâtis sur des bases plus anciennes. Aucun endroit n'est respecté par les tagueurs. Cela pose un gros problème de nettoyage, non seulement par l'érosion induite par le nettoyage sur la pierre, mais également par la pollution engendrée par les vapeurs de peintures employées, qui s'apparentent à une pollution de l'air largement supérieure à celle d'une voiture qui circule un jour ou deux; et elle est bien plus grave que celle-ci. Surtout, les produits employés pour le nettoyage sont eux-mêmes extrêmement nocifs pour l'environnement. Il n'y a pas pour l'instant de solution miracle; il faut des solvants nocifs pour l'environnement pour nettoyer des peintures qui le sont également.

Il y a d'autres raisons qui poussent à lutter contre les tags. Dans l'esprit d'une bonne partie de la population, ceux-ci sont aussi assimilés à de la saleté, à de la négligence, à un défaut d'entretien. Cela entraîne également – plusieurs études l'ont démontré – un sentiment d'insécurité pour une part non négligeable de la population, notamment les personnes âgées, lesquelles sont, vous le savez, extrêmement nombreuses et même de plus en plus nombreuses dans notre civilisation moderne. On remarque d'ailleurs ce phénomène d'insécurité dans les transports publics, qui sont également victimes de déprédations de ce type coûtant extrêmement cher à la collectivité.

Il y a donc de bonnes raisons de tenter de diminuer le phénomène du tag. Je ne suis pas certain, Mesdames et Messieurs, que la solution qui est suggérée ici soit la meilleure; je ne suis même pas sûr que cela soit une solution! Mais j'ai envie qu'en introduisant une réflexion sur la solution qui est proposée, on arrive, peut-être, à méditer sur le sujet et à proposer une action à long terme. Il s'agit surtout d'une tentative de trouver les moyens d'assumer cette action. Il est évident que la proposition d'un timbre qui serait apposé sur les sprays de peinture avant la commercialisation en ville de Genève n'aura pas de grands résultats, mais cela peut déjà avoir un petit effet symbolique. Et, si on obtient du Canton, voire des autorités nationales ou européennes, un financement ou une aide au financement des problèmes de nettoyage, nous aurons fait un pas en avant. Genève peut, je pense, induire une réflexion plus générale sur le sujet du nettoyage des murs urbains.

Je vous rappelle que tous ces murs ne sont pas notre propriété, bien que la Ville de Genève soit le plus important propriétaire foncier de la commune et du canton. Mais nous avons quand même une responsabilité d'ordre et de propreté publics également sur le territoire privé; nous pouvons agir par obligation de nettoyage vis-à-vis des privés, par le biais de la police municipale, comme nous pouvons également avoir une réflexion sur les transports publics envers lesquels nous avons aussi une responsabilité en matière d'ordre et de propreté dans nos rues. Il y a là l'envie de proposer plus d'actions de nettoyage. J'ai même suggéré – car lorsque j'ai proposé cette motion il y avait une crise de l'emploi relativement importante – de développer un système qui repose sur les emplois temporaires. Vous savez qu'avec le système actuel du chômage, les personnes concernées sont obligées de prendre les emplois proposés; c'est une solution qui aurait été intéressante. Nous pouvons aussi faire de la prévention en appliquant des produits qui permettent des nettoyages plus faciles, mais c'est également onéreux et il faut penser au financement. C'est dans cette direction de réflexion que j'aimerais que cette motion conduise le Conseil administratif et nous-mêmes. Je rappelle que je ne pense pas que cela ait un quelconque effet si la Ville de Genève seule prend des mesures; mais il faut que l'on initie un mouvement dans cette direction.

J'aimerais encore rappeler à l'ensemble de ce Conseil municipal que, par exemple, dans le métro de New York, où les tags étaient devenus une véritable

calamité et où il ne restait plus aucune rame de propre, un nettoyage systématique des véhicules, effectué systématiquement pendant quelques années à la sortie des ateliers, a permis d'obtenir une diminution des tags de manière drastique, parce que, pour beaucoup de tagueurs, l'intérêt est de voir combien de temps leur tag va rester sur les façades ou les véhicules. Si, systématiquement, le tag ne reste que quelques heures, ils n'en font plus. D'autre part, cela a permis d'accroître la fréquentation du métro de New York, parce que le nettoyage des tags diminue le sentiment d'insécurité des usagers. Je crois que ces deux éléments doivent suffire à nous faire penser qu'il y a lieu d'agir dans cette direction.

Je vous propose soit d'examiner cette motion N° 93 en commission – je ne m'y oppose pas – ou de la renvoyer directement au Conseil administratif avec une demande de réponse dans la direction souhaitée. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Si je comprends bien, Monsieur Ducret, votre proposition ferme est de renvoyer cette proposition directement au Conseil administratif?

M. Michel Ducret. Je pense que c'est plus utile que de faire des grandes palabres et des grandes études sur le sujet en commission; ce n'est pas forcément le lieu pour ce genre de réflexion qui nécessite sans doute l'avis de spécialistes. Je ne pense pas qu'on puisse faire une table ronde sur le sujet dans le cadre d'une commission.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, chers collègues, les Verts ont trouvé l'idée excellente. Je ne vais pas faire ici le débat des tagueurs ou des grafs. Je m'intéresse en tant qu'écologiste aux produits toxiques utilisés pour faire les tags et une vignette de pollueur-payeur nous convient tout à fait.

M. Ducret a beaucoup développé sa motion qui dépasse le cadre de ses invites. Nous nous en tiendrons donc aux invites et nous proposons de transformer cette motion en résolution à l'attention du Conseil administratif pour que l'Etat fasse une démarche auprès des commerçants pour imposer une taxe cantonale. Je crois que la Ville n'a pas ce pouvoir. C'est pour cela que je propose de transformer cette motion en une résolution et de la renvoyer directement au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Décidément, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Pour quelques bandes de tagueurs qui effectivement souillent nos bâtiments et se moquent de notre patrimoine comme de leur première culotte, il faut considérer qu'il y a également une immense majorité de gens qui utilisent ces sprays de peinture pour des raisons tout à fait normales, professionnelles et privées, sans jamais atteindre en quoi que ce soit le patrimoine qui nous est cher.

D'autre part, les dégâts occasionnés par ces tagueurs sont énormes, ils coûtent le lard du chat. La police ne les attrape jamais, ce qui est très embêtant et, lorsque, par hasard, elle met la main dessus, il s'avère que ces gens-là n'ont pas d'argent. La solution proposée par M. Ducret est une solution radicale; elle consiste, du moment où nous n'arrivons pas à faire payer directement les pollueurs, à faire payer tout le monde. Monsieur le président, vous transmettez à M. Ducret que le citoyen contribuable pourrait se lasser de ce genre de dispositions, lui qui digère déjà assez mal l'affaire de la Banque cantonale de Genève. Voilà pour la première mauvaise intention.

La deuxième intention pernicieuse est que ce type d'impôt tient à constituer un fonds de réserve et, de cette manière, à institutionnaliser une pratique répréhensible. Comment alors condamner, du moment qu'on a l'argent pour restaurer? Quant à dire qu'effectivement les payeurs sont des pollueurs, ce n'est pas vrai. C'est faire payer des gens qui, justement, sont respectueux de notre patrimoine.

Nous sommes donc tout à fait d'accord, nous, groupe socialiste, qu'il faut faire quelque chose à l'encontre de ces tagueurs, mais nous prions M. Ducret de revoir sa copie. Nous ne voterons pas cette motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je reprends directement l'énumération des arguments quant à l'inopportunité de cette taxe. Un certain nombre d'éléments ont été cités, mais ce droit de timbre – il faut bien l'appeler par son nom – est un droit d'impôt spécial que l'on appelle en bon français «accises» et la question de pure logique qu'il y a lieu de se poser est de savoir si cela a un sens de prélever une taxe sur un usage que nous réprimons.

Est-ce que je peux transformer en impôt ce qui devrait être une amende ou, plus subsidiairement, au titre de l'impôt que je paie, est-ce que je peux renoncer à l'amende et, partant, avoir une attitude qui transforme un acte répréhensible en un acte pour lequel j'ai payé l'amende par avance? En conséquence, par avance je me suis absous de l'acte répréhensible qui aurait été le mien. On peut être parfaitement d'accord avec cette proposition et avec l'intervention de M. Ducret; elle est extrêmement pertinente sur le fond, mais, en ce qui concerne la méthode, par la

force des choses et à titre personnel, je ne peux pas imaginer qu'une taxe soit l'équivalent d'une amende ou que l'on puisse s'affranchir de l'illégalité d'un acte au titre que l'on aurait payé l'amende.

La deuxième remarque concerne la base légale de cette taxe. A titre personnel, je rejoins parfaitement la position qui a été exprimée par M. Perler, à savoir que cette motion doit être transformée en résolution et, comme résolution, elle nécessite à mon avis une modification de la Constitution fédérale; plutôt que de la transférer au Conseil d'Etat, moi, à titre personnel, je la transférerais directement au Conseil fédéral, de telle manière que cette question soit à tout le moins posée. En effet, je ne peux pas accepter cette taxe au niveau du principe, mais ce phénomène nécessite, me semble-t-il, d'être combattu par nous tous.

Le président. Monsieur Froidevaux, voulez-vous formaliser cette proposition sous forme d'amendement?

M. Jean-Marc Froidevaux. Non, Monsieur le président.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Manifestement, ce problème est plus complexe qu'il n'y paraît. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons le traiter à la commission des finances.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti a apprécié l'intervention du proposant. Nous voulions justement poser la question juridique qui a très bien été développée par notre collègue libéral.

Nous considérons que cela vaut quand même la peine d'entrer en matière, mais nous désirons renvoyer ce texte au Conseil administratif qui, avec ses juristes, pourra parfaitement trouver une solution adéquate.

M. Michel Ducret (R). Je me rallie volontiers à la proposition de transformer cette motion en résolution, il n'y a aucun problème. Il n'y aura même pas besoin de l'amender, on votera simplement sur le siège.

J'aimerais quand même dire à M. Deshusses qu'il est courant de prendre des mesures en fonction d'une minorité. Je donnerai l'exemple le plus simple: il n'y a pas très longtemps, le Grand Conseil a pris des dispositions de sécurité dans les ascenseurs, parce que deux gamins ont eu des accidents graves alors qu'ils en faisaient un usage totalement interdit; or on a pris à Genève des mesures qui coûtent

à tout un chacun. Et les mesures de sécurité routière concernent aussi des gens qui se comportent correctement. On est obligé de prendre des mesures qui frappent l'ensemble de la collectivité à cause du comportement d'une minorité et ce n'est certainement pas au Parti socialiste de faire le procès des partis de l'Entente à ce propos.

Je relèverai également que, en ce qui concerne l'absence de proposition constructive, il est bien gentil de dire – comme l'a fait M. Deshusses tout à l'heure – qu'il faut faire quelque chose. Qu'a-t-il fait? Que fait son parti à ce propos – son parti qui a eu durant plusieurs décennies son magistrat à la tête du département des constructions de la Ville? Rien, hélas!

Je n'ai pas envie de croire, Mesdames et Messieurs, que la proposition que j'ai faite soit la solution. Je ne pense pas que cela soit forcément la meilleure méthode; mais elle a au moins le mérite d'exister et de susciter la réflexion, parce que nous n'avons trouvé aucune solution pour le moment. C'est toujours mieux de tenter de travailler avec une idée qu'avec rien, que de baisser les bras en disant qu'il faut faire quelque chose, sans savoir quoi. Si c'est ainsi qu'on gère le problème, je ne suis pas d'accord. Je pense que maintenant cela suffit, il y a trop de dégâts. Comme l'a relevé M. Perler tout à l'heure, il y a trop de dégâts à l'environnement, trop de dégâts au patrimoine bâti, notamment, qui est relativement précieux. Je crois qu'on ne peut pas laisser les choses aller sans réagir d'une façon ou d'une autre. C'est une manière de réagir que je vous propose; elle a au moins le mérite d'exister et d'être constructive. Si on en trouve une autre, tant mieux; si quelqu'un veut y réfléchir en commission, je ne m'y oppose pas. Je ne suis simplement pas persuadé qu'on sortira d'une commission avec une solution, parce que celle-ci n'est pas forcément à notre portée, nous, Conseil municipal de la Ville.

Voilà pourquoi je me rallie très volontiers à la proposition de transformation en résolution et de renvoi au Conseil administratif. Je ne m'oppose pas au renvoi en commission, tout en craignant qu'on y perde beaucoup de temps.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, chers collègues, j'aimerais compléter mon intervention. Les Verts sont d'accord d'aller dans le sens de cette motion transformée en résolution et ne visent pas seulement les tagueurs, mais tous les utilisateurs de colles et de peintures, qui sont des produits aussi toxiques que les piles.

Il y a des métaux lourds dans la peinture, ce ne sont pas des déchets simples et ordinaires dont nous devons nous débarrasser, il s'agit de déchets spéciaux dont le coût de traitement est très élevé. Il n'y a donc pas de raison qu'il n'y ait pas une taxe de pollueur-payeur sur ces objets. Je profite justement de la motion de M. Ducret pour aller dans ce sens et je trouve que l'idée d'une résolution à l'inten-

Motion: un timbre contre les graffiti et affichages sauvages

tion du Conseil fédéral est tout à fait adéquate. La question est de savoir si une commune peut s'adresser directement au Conseil fédéral sans passer par le Conseil d'Etat.

M. Roman Juon (S). J'aimerais parler de l'expérience que j'ai en ce domaine, car je suis souvent confronté au problème des tags dans les préaux d'école. Il s'agit bien entendu d'une question financière concernant les nettoyages. Nous avons fait des tentatives de panneaux et d'explications, mais, ce que nous observons, et les informations que nous avons concernant d'autres pays, notamment les Etats-Unis, confirment nos observations, c'est que la seule chose qui puisse nous sauver est que cette mode passe et que, dans les cinq ou dix prochaines années, ce type de provocation et d'expression de quelques-uns de nos jeunes diminue.

Je sais qu'au niveau de la voirie, dans le service où je travaille, il y a quand même quelque chose qui se fait. Des jeunes ont été attrapés en flagrant délit et ont dû aider à nettoyer leurs tags, ce qui n'est pas toujours facile, parce que ces produits de nettoyage sont toxiques.

Nous aurions dû commencer par chiffrer – mais ce n'est pas de mon ressort et M. Ferrazino s'exprimera peut-être sur ce point – les sommes nécessaires au nettoyage permanent des écoles. En effet, il faudrait fermer les préaux à clé et les mettre sous surveillance vidéo. Il s'agirait alors d'une affaire de plusieurs millions. Il faudrait surveiller ces préaux, parce que, à peine un mur est propre, vous pouvez être sûr qu'il est de nouveau tagué le lendemain. C'est sans fin. L'espoir ne réside ni dans l'éducation, ni à l'école, ni chez les parents. On peut discuter avec ses enfants, mais il faut agir au niveau des vendeurs de sprays.

Je peux vous dire qu'à Lausanne, par exemple, il y a un commerce alternatif très connu de tous les tagueurs, et je le connais aussi, car nous utilisons de temps en temps ces produits pour faire des panneaux et en donner au tagueurs afin qu'ils puissent les décorer comme dans le cas de l'école de l'Europe. Ce commerce fournit des bombes à la barbe de la police et des autorités, parce que qu'elles sont beaucoup moins chères que dans les magasins. L'autre moyen de se procurer des sprays est le vol. Cela veut dire que, s'il y a une surveillance dans les magasins et que, comme pour les produits toxiques ou les produits très chers, on les met sous clé en vitrine, il y aura peut-être déjà quelques progrès. C'est compliqué, mais des efforts peuvent être faits.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Si nous voulons que la discussion qui a lieu en ce moment soit fructueuse et qu'il y ait un échange d'idées sur cette affaire, le renvoi en commission est la meilleure solution.

Je rappellerai simplement à ceux qui suivent un peu l'actualité l'affaire des sprayeurs suisses au Danemark. Vous avez vu comment le Danemark réagit? Avec des amendes et la prison. Je pense que nous devons, en tant que parlement du législatif, éviter ce genre de choses et avoir des idées un peu plus constructives. J'ai rencontré il y a deux semaines l'ancien président de la commission des transports du Grand Conseil qui a représenté cette même commission à Chicago; il a eu l'occasion de faire part de sa surprise au maire de Chicago en voyant qu'il n'y avait pas de tags dans cette ville. Le maire a répondu textuellement: «On ne met pas d'amende, on n'impose pas de taxe, mais les sprayeurs doivent nettoyer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien.» Je vous suggère cette idée. De plus, en participant au nettoyage, la ville de Chicago est arrivée à convaincre les gens de ne plus sprayer les murs. Je pense donc que les membres de la commission des finances, comme l'a suggéré M. Christian Zaugg, peuvent mener un débat constructif. Nous serons certainement surpris par le rapport qui émanera de la commission des finances et le débat qui s'ensuivra sera bien meilleur.

En effet, en donnant actuellement un avis favorable ou défavorable, nous n'apportons rien du tout. Je pense que M. Ducret devrait suivre la proposition de notre chef de groupe, car elle sera très importante pour sa proposition et il sera peut-être très content en fin de compte.

M. Gérard Deshusses (S). Je crois tout d'abord que la proposition faite par M. Lyon de faire nettoyer par les tagueurs les dégâts qu'ils ont commis n'est pas une si mauvaise idée; c'est en tout cas quelque chose que nous pratiquons parfois dans les collèges du canton et cela fonctionne. L'ennui, c'est qu'on ne peut pas nettoyer que l'intérieur; si on pouvait faire nettoyer aussi l'extérieur par les tagueurs extérieurs qui viennent faire leurs petits graffiti, je pense que cela changerait bien des choses.

Cela dit, Monsieur le président, vous direz à M. Ducret qu'il a l'art de l'amalgame et qu'il ne devrait pas confondre des mesures de sécurité avec une imposition supplémentaire, de même qu'il ne faut pas substituer comme il le fait et comme l'a relevé M. Froidevaux une amende à une imposition. Cela dit, nous ne baissions pas les bras, Monsieur Ducret. Il faut trouver quelque chose. Il faut peut-être développer un système répressif; il faut surtout développer chez les gens qui souillent notre patrimoine – chez les jeunes en particulier, parce qu'il s'agit souvent d'eux, il faut le reconnaître – un réflexe citoyen et peut-être une conscience républicaine accrue. C'est un programme important et qui ne passe pas par une imposition.

D'autre part, Monsieur le président, et vous transmettez à M. Ducret, je pense que si l'on officialisait ce type de pratique, il y aurait peut-être un autre effet per-

vers bien plus grave; on pourrait voir progressivement les jeunes se détourner d'un interdit qui n'en serait plus un; graffiter des murs n'offrirait plus aucun attrait particulier et d'autres activités plus nocives encore pour notre patrimoine pourraient se développer. Là encore, je crois qu'il faut revoir votre copie.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le groupe Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) ne soutiendra pas cette motion. Je me pose la question de l'utilité d'un timbre, d'un impôt sur ces sprays et cette colle, alors que les jeunes iront tout simplement se procurer leur spray et leur peinture en France voisine ou même dans le canton de Vaud. Il serait peut-être plus efficace de mettre à disposition des murs ou des surfaces pour pouvoir aider les jeunes à s'exprimer.

M. Georges Queloz (L). Je crains que la proposition de M. Ducret ne soit qu'un leurre. Le prix du spray ou de la taxe qui serait imposée ne serait en tout cas pas dissuasive, puisque les utilisateurs de ces sprays se servent chez des spécialistes où ils achètent les bombes les plus chères et non pas dans les grandes surfaces où on peut les trouver à presque moitié prix, car, en règle générale, ils veulent de la qualité.

On ne peut s'empêcher de penser au film de Charlie Chaplin où l'on voyait un vitrier donnant quatre sous à des gamins pour aller casser les carreaux afin de pouvoir les changer. Je vous laisse méditer sur cette question et je voudrais savoir si ceux qui vendent certains produits de protection ne donnent pas de temps en temps un peu d'argent à certains pour aller occasionner des dégâts. En effet, on peut se le demander lorsqu'on sait – un commerçant qui vend ce genre de produits me l'a soufflé – que ceux qui viennent pratiquement chaque semaine en acheter le vendredi soir dépensent en moyenne 600 à 700 francs d'un coup! Il ne faut donc pas penser que ce sont des paumés, des fauchés qui se livrent à ce genre de déprédations.

M. Roger Deneys (S). Je voudrais uniquement apporter une petite précision. Nous avons voté, à peu près à l'unanimité, le 24 janvier 2000, la motion N° 27 signée par MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer et amendée par M^{me} Sandrine Salerno et moi-même, demandant à la Ville de faire un inventaire des bâtiments qui devaient être protégés contre les tags.

Ce texte a été renvoyé au Conseil administratif et nous n'avons pas eu de réponse à ce jour. Je pense qu'on peut déjà essayer de voir ce qu'on peut obtenir comme réponse de la part du Conseil administratif, notamment pour que nous connaissions les bâtiments qui méritent une protection particulière et, d'autre part, comme cela avait été voté par ce parlement, afin de déterminer les lieux qui pourraient éventuellement être laissés à la disposition des tagueurs, sachant bien que si l'on met une pancarte «Lieu officiel de taguage», cela ne va pas fonctionner, mais essayons de déterminer quels endroits sont susceptibles d'accueillir des tags sans trop de dégâts.

Pour le reste, si on part du principe qu'il faut taxer à l'avance tout contrevenant potentiel, on pourrait, selon le même principe, taxer tous les automobilistes de 1000 francs en début d'année sous prétexte qu'ils ne respectent pas toujours les règles de circulation, les feux rouges, etc., et ce serait le même principe. (*Remarque.*) Et les cyclistes, si vous voulez.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En réponse à la dernière remarque de M. Deneys, il est vrai que votre Conseil avait déjà voté la motion N° 27 concernant cette problématique et qui demandait à la Ville de recenser l'ensemble des bâtiments appartenant à la Ville ou à des privés ayant fait l'objet de graffiti. Nous avons déjà mis en piste une équipe pour recenser ces différents immeubles. Devant l'ampleur du travail, nous devons maintenant faire appel à de la main-d'œuvre et nous cherchons justement à engager – comme le suggérait M. Ducret tout à l'heure – des personnes à la recherche d'un emploi. Il est clair que le travail prendra plusieurs mois et qu'il va coûter – il faut que vous en soyez conscients – un certain prix, mais nous sommes en train de l'entreprendre.

Cela étant, c'est une chose de recenser, mais il faut savoir ce qu'on fait des objets recensés. Le premier constat, c'est que, si notre action se limite aux immeubles de la Ville de Genève, elle ne sert pas à grand-chose, parce que cela ne permettra pas de modifier de manière significative l'allure générale de la ville. On doit donc également trouver une solution – vous le disiez vous-même, Monsieur Ducret, tout à l'heure – pour pouvoir intervenir, dans les limites de nos compétences, au sujet des immeubles privés.

Dans le cadre de nos recherches, nous avons pris contact avec la Ville de Bienne qui a lancé une opération visant à subventionner les privés pour les inciter à enlever les tags de leurs façades. Comme la subvention était de 10%, le résultat s'est révélé très mince et, maintenant, la Ville de Bienne envisage de porter le montant de cette subvention à 30% du coût total de la réfection. Grosso modo, elle envisage une dépense qui est estimée à 500 000 francs par année, cela sur trois ans, soit le temps nécessaire pour procéder à ces réfections. Pour

la Ville de Genève, on peut estimer – mais c'est bien évidemment une estimation très schématique – une dépense de l'ordre d'un million par année sur trois ans.

Il y a donc un certain nombre de démarches qui relèvent de notre compétence et qui sont réalisables. Nous pouvons proposer d'assumer les coûts de ces différentes interventions; on peut aussi, effectivement, faire des démarches auprès d'autres autorités que les autorités municipales pour leur demander d'intervenir, mais, là encore, il y a les limites de nos propres compétences. En tous les cas, dans l'intervalle, nous avons mis sur pied à l'intérieur de la Division de la voirie une équipe Kärcher, qui peut intervenir sur nos propres bâtiments: dès qu'on nous signale des tags sur des bâtiments qui font partie du patrimoine de la Ville de Genève et qui méritent des interventions rapides, nous faisons intervenir cette équipe qui va d'ailleurs se doubler dans les mois qui viennent, si les moyens nous sont donnés dans le cadre du budget 2001, afin de nous permettre des interventions plus rapides, plus ponctuelles sur un certain nombre de bâtiments qui méritent une protection toute particulière.

D'autre part, j'ai lu dans un journal français au printemps dernier que la Ville de Paris avait lancé ce qu'elle appelle «une opération antitags». D'après ce qui a été publié dans la presse, 30 000 des 90 000 immeubles parisiens sont plus ou moins atteints par ce phénomène des graffiti – donc, la mode, manifestement, Monsieur Juon, n'est pas encore en train de passer, elle est toujours là, et pas uniquement chez nous à Genève et à Bienne mais également dans d'autres villes européennes comme Paris. Cette campagne de «dégraffitage» va coûter près de 100 millions de francs français – environ 25 millions de francs suisses – à la Ville de Paris. Vous voyez donc l'importance des coûts qui sont engagés.

Il n'est donc pas déraisonnable de renvoyer à une commission cette motion, qui s'ajoute à celle de janvier dernier de MM. Fischer, Muller et Maudet, parce que nous avons un certain nombre d'informations à vous communiquer et d'autre part parce que les choix devront aussi se faire en fonction des dépenses que nous sommes prêts à engager dans ce domaine. Ces deux éléments sont intimement liés et l'engagement d'une telle campagne dépendra de l'intérêt que le Conseil municipal y portera.

Je vous engage donc à renvoyer ce projet à une commission, que ce soit sous forme de motion ou de résolution, peu importe, et nous vous présenterons l'ensemble de nos études sur cette question.

M. Michel Ducret (R). Je pense que la suggestion du magistrat est excellente et qu'il faudrait renvoyer cette motion à la même commission qui examine actuellement la motion N° 27.

Une voix. Elle a été renvoyée au Conseil administratif.

M. Michel Ducret. Alors, excusez-moi, Monsieur le président, mon intervention a été inutile.

Le président. La parole n'étant plus demandée, je mets aux voix la motion transformée en résolution. La résolution portera le numéro 26.

Mise aux voix, la prise en considération de la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M. Michel Ducret (R). Si on va au-delà du problème du timbre, c'est une question qui semble mieux maîtrisée par le magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Alors, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux renvoyer cette résolution à la commission des travaux? Je pense que cela serait peut-être plus judicieux, puisque c'est la commission qui est en relation directe avec la Voirie. En fait, les deux services de notre municipalité qui sont concernés sont, d'une part, celui chargé de l'ordre et de la propreté publique, c'est-à-dire la police municipale et, d'autre part, la Voirie. Je pense que le renvoi à la commission des finances n'est pas forcément judicieux en ce sens que la commission des finances a déjà fort à faire avec les budgets et les comptes et que ce n'est peut-être pas le meilleur endroit pour envoyer une proposition qui risque de déboucher sur autre chose que sur une mesure de financement.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Ce texte est donc renvoyé sous forme de résolution N° 26 pour étude à la commission des travaux.

8. Résolution de MM. Christian Zaugg, Sami Kanaan, François Sottas, Robert Pattaroni, Alain Marquet et M^{me} Michèle Ducret: «Un non ferme à l'initiative pour une réglementation de l'immigration» (R-27)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- l'autre est une partie de nous-mêmes;
- Genève est une ville ouverte sur le monde;
- nous devons rassurer toutes celles et tous ceux qui s'interrogent sur l'avenir;
- l'acceptation de cette initiative produirait une grave crise sociale et économique,

le Conseil municipal refuse fermement l'initiative xénophobe «Pour une réglementation de l'immigration» et appelle les électeurs de la ville de Genève à en faire de même.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). De quoi, me dira-t-on, le Conseil municipal se mêle-t-il? Une initiative fédérale? Mais enfin, en quoi sommes-nous concernés? C'est qu'il y a de bonnes raisons d'en parler, car il y a péril en la demeure.

Le 24 septembre, le peuple est appelé à se prononcer sur une initiative intitulée «Pour une réglementation de l'immigration». Initiative xénophobe, dangereuse et qui, si elle était acceptée, ramènerait la population étrangère à un taux de 18% et provoquerait une grave crise sociale, économique et politique dans notre ville et bien sûr dans tout le pays.

Politique, car la Suisse serait mise à l'index sur le plan international, qu'elle perdrait toute crédibilité et que les accords bilatéraux acceptés par le peuple et signés par le Conseil fédéral se videraient de tout leur contenu et n'auraient donc plus aucun sens. Economique, car 43% d'étrangers vivent en ville de Genève et y travaillent, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, et Genève est une ville hôtelière, dans la construction, et l'on parle d'une légère reprise, dans l'informatique, l'agriculture... Tous ces emplois disparaîtraient purement et simplement de notre paysage urbain. Sociale, car enfin la bonne entente entre les êtres humains n'est pas une affaire de quota et l'on ne doit pas ainsi briser le respect mutuel, les liens interculturels, l'amitié voire l'amour à coups de boutoir haineux et xénophobes.

Alors, fi de sentiments qui nous rappellent de très mauvais souvenirs d'une droite extrême, qui s'est récemment réunie à Genève et souhaite, en soutenant

¹ Urgence acceptée, 986.

cette initiative, y faire un tabac lors des prochaines élections cantonales – ce qui, entre nous soit dit, est loin d'être sûr. Nous devons donc, chers collègues, rassurer nos concitoyens, nos amis et toutes celles et tous ceux qui vivent et travaillent avec nous. C'est la raison pour laquelle nous proposons que le Conseil municipal de la Ville de Genève refuse fermement l'initiative xénophobe pour une réglementation de l'immigration et qu'il appelle les électeurs genevois à en faire de même. C'est une question d'intelligence, de cœur et de principe. (*Quelques applaudissements.*)

M. Alain Marquet (Ve). Je ne vous cacherai pas que je suis inquiet concernant les possibles résultats de la consultation fédérale du 24 septembre prochain. Je crains en effet que l'isoloir ne soit, une fois de plus, le lieu privilégié de l'expression de sentiments ressentis parfois comme trop honteux pour être exprimés au grand jour. Ces sentiments ont un nom: c'est la xénophobie, le racisme, le rejet de l'autre, bien souvent par ignorance et crainte.

Car si les exactions fascistes visibles sont le fait – pour combien de temps encore? – de groupes qualifiés de marginaux, il existe, on ne peut le nier, une importante cohorte de citoyens qui n'a le courage de ses opinions glauques que dans le secret de l'isoloir qui lui est assuré quelques dimanches par an. Cela relève de la démocratie, je le sais et je sais aussi que la *Landsgemeinde* ne serait pas facile à organiser à Genève, elle donnerait sûrement des résultats autres et très intéressants.

Alors, à mes yeux, comme à ceux de M. Zaugg qui vient de s'exprimer et à l'ensemble des signataires de ladite résolution, il est essentiel que les politiques, les élus que nous sommes fassent connaître haut et fort leur rejet et leur dégoût des propositions totalitaires entendant limiter à 18% la proportion des étrangers sur notre territoire. Cette proposition est d'autant plus inacceptable dans un pays qui pratique une des politiques les plus restrictives qui soit en matière de naturalisation.

Pour conclure, je ne laisserai pas passer le fait que j'ai été très déçu par la prise de position solennelle du Conseil d'Etat, qui, certes, condamne ladite initiative. Toutefois, elle met en avant l'argument économique, certainement le plus consensuel pour le Conseil d'Etat que nous connaissons actuellement; elle le place avant l'argument essentiel à mes yeux qui est l'argument humain et, comme je l'ai déjà dit, je le regrette.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je ne suis pas inquiète, contrairement à M. Marquet, parce que je pense que le peuple suisse sera raisonnable. A la façon dont

cela se passe à Genève – et ma récente expérience de membre de la commission des naturalisations me renforce encore dans cette idée – je pense que cela se passera très bien. Cette résolution mérite d'être soutenue, parce qu'elle est simplement juste et saine, et nous la voterons.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le 24 septembre, cela a déjà été dit, nous voterons sur une initiative xénophobe, triste rappel des six initiatives précédentes. La philosophie de l'exclusion qui sous-tend cette proposition politique est dangereuse; elle attise de fausses craintes, développe la peur de l'autre et casse les mécanismes de solidarité indispensables à la société.

Car, ne nous y trompons pas, désigner les étrangers comme responsables des dysfonctionnements de notre système et accepter d'en réduire le nombre ne répond pas à nos attentes communes, à savoir évoluer au sein d'une société qui nous garantisse un niveau de vie et un environnement satisfaisants et agréables. Se rallier à la thèse simpliste qui veut que les étrangers, ou d'autres, soient les uniques responsables de la précarisation économique et sociale, c'est se tromper de cible et accepter de s'affaiblir dans la défense des intérêts communs. Il nous faut donc chercher ailleurs les réponses aux interrogations posées par les effets d'un système économique ultralibéral où le bien-être et le développement de l'individu ne constituent pas des objectifs prioritaires. Il nous faut insister sur la communauté de destins qui nous unit et, dans cet esprit, refuser de compartimenter les différents groupes sociaux. Si, le 24 septembre, une telle volonté n'était pas affirmée, nous assisterions alors à une rapide décomposition de notre tissu social.

En effet, après les étrangers, certains pourraient nous convaincre définitivement que les retraités, les femmes, les jeunes, les personnes invalides ou à la recherche d'un emploi sont autant de groupes à contingenter et donc à exclure. «Diviser pour mieux régner», dit le proverbe. Se pose alors la question suivante: à qui profite une telle exclusion? Certainement pas au plus grand nombre. Les arguments qui invitent à voter non à cette septième initiative xénophobe sont nombreux. Sans vouloir être exhaustif, le Parti socialiste rappelle que la Suisse moderne est hétérogène dans sa composition et repose sur le respect du particularisme des identités politiques et des individus qui la composent. Comment imaginer alors qu'un pourcentage quelconque d'étrangers pourrait troubler ou altérer une identité et une culture communes intrinsèquement composées d'apports très variés?

Le quota rigide de 18% est arbitraire et revient à assimiler les individus à des marchandises. L'initiative stigmatise une partie de la population résidente et vise

à nourrir le racisme et la xénophobie en rendant un groupe social responsable de tous les maux. En ce sens, elle encourage les autorités fédérales à mener une politique toujours plus restrictive et discriminatoire envers les immigrés et à négliger la création de politique publique ambitieuse en matière d'intégration. La dichotomie suisse-étranger, basée sur la seule appartenance nationale, opère une vision réductrice de la réalité qui ne tient pas compte de l'intégration des individus et des interactions entre ces derniers.

En effet, les Suisses et les étrangers partagent une communauté de destins. Ensemble, ils participent activement à la prospérité du pays et, à ce titre, ils sont les moteurs du développement économique, social et culturel. Ainsi, voter non le 24 septembre, c'est avant tout se montrer responsable et soucieux du devenir de ce pays; c'est prendre conscience que cette initiative nous concerne toutes et tous et que ses conséquences directes et indirectes ne se mesurent pas à la simple appartenance nationale. C'est affirmer notre volonté de vivre ensemble sur un même territoire dans le respect de la dignité de chacun. A y regarder de près, nous sommes toutes et tous les étrangers de quelqu'un. Le 24 septembre, nous refusons cette initiative, car nous ne souhaitons pas voter contre nous-mêmes. *(Quelques applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni (DC). Nous n'avons pas la prétention d'intervenir pour être originaux, parce que nous souscrivons à tous les propos, très bien exprimés, des précédents intervenants. Il est cependant important que notre parti fasse aussi part de son avis qui va bien sûr dans le sens de la proposition.

Quand, tout à l'heure, M. Zaugg posait la question de l'opportunité de notre intervention sur un tel sujet, nous, nous considérons, à la suite des autres partis, que c'est un devoir, en tant qu'élus garants du cadre de vie de notre commune, de notre collectivité, de son ambiance, des conditions de vie et des relations humaines, de dire ce que nous pensons, ce que nous voulons, ce que nous condamnons et qu'il faut encore aller de l'avant en la matière. L'aspect humain invoqué en premier lieu – et nous en remercions M. Zaugg – cela nous convient tout à fait, parce que c'est conforme à un certain idéal humaniste auquel notre groupe, comme d'autres d'ailleurs, se réfère – et tant mieux si cet idéal progresse.

Nous considérons que, quel que soit le résultat, ce sera l'occasion de comprendre que nous ne sommes jamais arrivés au bout de tous les efforts en matière d'accueil et d'intégration des étrangers. Je pense que la Ville fait beaucoup, notamment les magistrats, et nous le reconnaissons volontiers. Les nouveaux magistrats sont tout particulièrement attachés à cette question et nous ne pouvons que les féliciter de cette attitude; nous soutenons et nous soutiendrons tous les efforts en la matière. Nous considérons qu'il est important qu'on favorise encore

Résolution: initiative pour une réglementation de l'immigration

plus le dialogue et la représentation des étrangers et nous considérons également que nous avons au moins à notre portée, au niveau communal et cantonal, la possibilité de faciliter les naturalisations.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral ne peut évidemment que se réjouir de voir que nous partageons tous les mêmes sentiments sur ce sujet. Il ne vous a certainement pas échappé que le Parti libéral genevois, les jeunes libéraux et le Parti libéral suisse mènent campagne actuellement pour qu'on obtienne un non franc et massif contre cette initiative stupide et xénophobe.

Néanmoins, au sein du groupe libéral communal – et ces sujets créent chaque fois un débat qui nous déchire – nous estimons qu'il n'est pas tout à fait de notre ressort d'en débattre ici, au Conseil municipal. Alors, pour l'instant, et la position du groupe libéral à ce sujet changera peut-être dans un avenir plus ou moins proche, nous continuons à penser que nous n'avons pas à prendre position et à donner des mots d'ordre électoraux. Cela va d'ailleurs dans le sens de l'interpellation N° 24 que j'ai adressée hier soir au Conseil administratif. Nous avons des partis, des associations, des groupes qui se chargent de le faire. Je crois que le Parti libéral a été très clair dans son engagement pour lutter contre cette initiative. Dans cette enceinte, le groupe municipal libéral s'abstiendra.

M. Didier Bonny (DC). Je veux juste réagir à l'intervention de M. Oberholzer, puisque je peux effectivement partager son sentiment et celui du Parti libéral sur le fait que nous pourrions discuter si nous, Conseil municipal de la Ville de Genève, avons à nous prononcer ou pas sur des objets de votation. Mais, la majorité ayant décidé que c'était le cas, je trouve que le Parti libéral et tous ceux qui y siègent, en tant que citoyens, doivent dépasser cela; ils sont devant une situation où on nous demande de prendre position, eh bien, qu'ils prennent position et qu'ils ne s'abstiennent pas, qu'ils votent comme ils le feront le 24 septembre, c'est-à-dire contre cette initiative.

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (abstention du Parti libéral).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal refuse fermement l'initiative xénophobe «Pour une réglementation de l'immigration» et appelle les électeurs de la ville de Genève à en faire de même.

9. Motion de MM. René Winet et Michel Ducret: «Accessibilité en tout temps à la Vieille-Ville pour ceux qui en ont besoin» (M-94)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une personne habitant la Vieille-Ville n'est pas forcément apte à rentrer chez elle à pied, le soir;
- qu'il n'est pas aisé ni bon marché pour tout un chacun de faire appel à un taxi pour se faire ramener chez soi en soirée;
- qu'il n'y a malheureusement à ce jour aucune autre solution, puisque le fait de ramener sa grand-mère âgée, une femme enceinte, une personne invalide ou lourdement chargée de bagages devant leur domicile est interdit et que ce service élémentaire se voit gratifié d'une amende;
- que le fait d'être contraint pour raison économique de devoir respecter un couvre-feu est peu démocratique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat une modification du régime d'accès nocturne à la Vieille-Ville, permettant la levée de cette restriction inadmissible par l'introduction d'un régime de circulation dit «des ayants droit autorisés».

M. René Winet (R). Par cette motion, nous aimerions résoudre un problème qui a surgi suite aux restrictions à l'accessibilité à la Vieille-Ville que l'Etat a instaurées par les macarons. Nous avons pensé aux personnes âgées qui n'ont peut-être plus de voiture, aux personnes handicapées, aux personnes chargées qui n'ont pas de voiture, à ceux qui doivent rentrer chez eux tard le soir et qui n'ont pas d'autre possibilité que de prendre un bus, s'il y en a encore, ou, sinon, le taxi.

Imaginez-vous qu'un fils invite sa mère à la campagne pour manger et qu'à minuit le fils aimerait bien raccompagner sa maman à son domicile, en Vieille-Ville, mais, malheureusement, il ne peut pas accéder à ce domicile puisque la circulation est interdite à partir d'une certaine heure et que, de surcroît, il n'a pas de macaron. Nous aimerions, par cette motion, offrir la possibilité aux gens d'accompagner quelqu'un en Vieille-Ville. Nous soulignons que les taxis sont également des voitures et que, si la restriction de l'accessibilité le soir dès 22 h était levée, il n'y aurait pas plus de voitures qui circuleraient en Vieille-Ville, puisque, encore une fois, un taxi est aussi une voiture; un taxi claque les portes; un taxi fait le même effet qu'une voiture privée. C'est pour cela d'ailleurs que nous

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4303.

aimerions tout simplement que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat une modification du régime, comme nous le proposons dans cette motion que je vous prie, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de renvoyer au Conseil administratif.

M. Michel Ducret (R). Comme l'enfer est pavé de bonnes intentions, la Vieille-Ville l'est aussi. On a eu une bonne intention en voulant diminuer le trafic nocturne et le résultat provoque des situations relativement injustes.

La situation évoquée tout à l'heure par mon collègue Winet s'est réellement produite: la personne qui avait raccompagné sa vieille mère chez elle s'est fait répondre, à la remise de sa contravention, que sa maman n'avait qu'à prendre le taxi pour rentrer chez elle! C'est très sympathique et, à Genève, suivant d'où vous venez en taxi, cela vous coûte un saladier! Je ne crois pas que tous les habitants de la Vieille-Ville soient des gens riches et, d'autre part, je pense que ce n'est pas normal qu'il faille être aisé à ce point-là pour habiter en Vieille-Ville; d'ailleurs, il est ridicule d'aller jusqu'à la place Neuve et d'y prendre un taxi pour monter en Vieille-Ville. Il y a donc là un problème découlant des mesures que nous avons prises pour réglementer la circulation dans la Vieille-Ville. Il ne s'agit pas forcément de changer complètement le régime, mais il s'agit en tout cas de trouver une solution à ce genre de problème; je pense qu'il nous faut y réfléchir. La réglementation telle qu'elle est pratiquée actuellement n'est simplement pas normale pour un certain nombre de personnes. Il faudrait au moins pouvoir raccompagner les gens chez eux.

De nouveau, on ne vous donne pas là une solution toute faite, mais, en tout cas, il faut trouver une solution à ce problème; je pense que le magistrat s'y attachera. Nous pouvons renvoyer cette motion directement au Conseil administratif en le priant de trouver une solution ou bien nous pouvons envoyer cela en commission pour y réfléchir sur les régimes de circulation. Je suis toujours plutôt partisan des solutions relativement rapides et je préférerais envoyer cela tout de suite à qui peut faire vraiment quelque chose. Cela étant, si quelqu'un veut examiner cette motion à tout prix en commission, je ne m'y opposerai pas.

Préconsultation

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Cette motion pour l'accessibilité en tout temps à la Vieille-Ville est totalement irréaliste et incongrue et l'accepter serait faire marche arrière. Depuis tant d'années, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville lutte inlassablement afin de rendre ce quartier à nouveau vivable et surtout respirable.

Ses rues étroites intensifient la résonance et les émanations des gaz d'échappement et ne sont surtout pas appropriées à la densité du trafic actuel. Pour information à ceux qui n'y ont jamais habité, je ne vous dis pas les concerts de klaxons, certains matins, dus aux cafouillages d'une circulation débridée, les multiples livraisons de toutes sortes desservant les commerces et nombreux bars et restaurants. Il y a quelques années, nous subissions également les défilés au ralenti des autocars de touristes désireux de photographier nos bâtiments sans bouger de leur siège. Heureusement, ces visites ont été supprimées, mais il n'en reste pas moins que la circulation en Vieille-Ville est difficile, ce d'autant plus que le parcage des voitures le long des rues est hélas permanent, entre autres à la rue de l'Hôtel-de-Ville, sans parler de tous les véhicules qui envahissent les zones piétonnes et même les trottoirs de la Madeleine, de la Rôtisserie, du Perron et autres. Nous regrettons vivement que les promesses faites lors des longues et difficiles concertations avec les instances concernées ne soient hélas pas respectées.

De plus, les chaînes visant à préserver les rues fermées à la circulation restent très fréquemment ouvertes; celles de la rue de la Tour-de-Boël, de la rue de la Cité et de la Grand-Rue le sont par exemple en quasi-permanence. Nous avons déposé une motion demandant l'installation de bornes rétractables et persisterons dans ce sens. Pour information, la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est récemment rendue à Strasbourg; visitant la ville, elle a pu constater que ce système est installé dans toute la ville, et pas seulement dans les quartiers stratégiques, apparemment à la satisfaction de la population; il en va de même pour Lyon. Lausanne est en train de découvrir à son tour les avantages de ce système. Alors, les Genevois – perpétuels râleurs, on le sait – finiront bien par admettre à leur tour que cette solution est concluante. Nous proposons l'installation de bornes rétractables pour l'instant aux cinq portes de la haute ville, à savoir à la rue Saint-Léger, à la rue des Chaudronniers, à la rue de la Tertasse, à la rue René-Louis-Piachaud et à la rue Jean-Daniel-Colladon.

Nous avons eu confirmation que les agents de police verraient d'un œil favorable la pose de ces bornes, car, n'étant plus du tout soutenus par leurs supérieurs et manquant notamment d'effectifs, ils ne sont plus en mesure de faire respecter les règles de la circulation. Par conséquent, nous prions les services de M. Ramseyer, conjointement à ceux de M. Hediger qui viennent de reprendre leurs activités, de bien vouloir appliquer les décisions qui avaient été adoptées. Pour notre part, nous nous joignons à l'association des habitants et nous demandons que la motion dont nous débattons soit refusée. Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler à MM. les motionnaires qu'afin d'éviter de tourner en rond il y a le minibus qui dessert le centre et la haute ville depuis 7 h jusqu'à 20 h, samedi inclus; si on peut se le permettre, il y a éventuellement les taxis et puis il y a la marche à pied: moins de dix minutes à pied depuis le centre-ville, ce n'est pas mortel.

M^{me} Vanessa Ischi (Ve). Les verts refuseront la motion N° 94, car la commission de l'aménagement et de l'environnement étudie actuellement le problème de l'accessibilité de la Vieille-Ville pour ses habitants avec la motion N° 25 sur les bornes rétractables.

M. Roman Juon (S). Avant de revenir au cœur du sujet, j'aimerais juste annoncer que la borne de la rue Saint-Antoine fonctionne à merveille depuis une semaine. J'ai même été dérangé par une petite dame, parce qu'elle n'avait pas fait de demande de carte en temps voulu et que tous les services concernés l'envoyaient à droite et à gauche. Cette borne est donc magnifique et je vous la recommande, surtout de nuit où elle est d'un rouge rubis de toute beauté; elle fonctionne très bien. Dans le quartier de Saint-Antoine, il n'y a plus une voiture, mais encore quelques crottes de chien; cela s'améliore néanmoins très nettement.

La motion est très intéressante et j'ai été pour ma part plusieurs fois pris à partie à ce propos, car c'est en effet surtout le soir et la nuit, comme dans l'exemple cité par MM. Winet et Ducret, que des cas particuliers se produisent et ceux-ci ont mal été résolus par la police. Nous avons deux îlotiers qui sont parfaits, qui font extrêmement bien leur travail et je crois que, si des choses pareilles arrivent, il faut contacter ces îlotiers et non le gendarme ou l'agent qui a mis l'amende. Ceux-ci ne sont pas en droit de répondre comme ils l'ont fait dans l'exemple cité par M. Ducret. On n'a pas à recevoir 100 francs d'amende parce qu'on s'est engagé dans la Vieille-Ville un court instant pour raccompagner la mémé et qu'on est ensuite redescendu. Ces choses se négocient et se discutent, nos îlotiers en sont tout à fait conscients, alors, au lieu de râler au mauvais endroit, il faut peut-être râler auprès d'eux.

On pourrait dès lors imaginer, dans la pratique – parce que c'est assez nouveau, ce qui se passe dans la Vieille-Ville – une autorisation telle que celle fournie aux entreprises. C'est-à-dire une petite carte pour que ceux qui accompagnent une personne âgée, handicapée ou qui ont une autre bonne raison de le faire puissent circuler en voiture dans la Vieille-Ville, cela uniquement dans un but bien précis et mentionné sur cette carte. A mon avis, on aura ainsi résolu ce problème. En effet, comme l'ont dit mes collègues, entre autres Isabel Nerny qui est aussi membre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, on ne peut pas laisser le respect des règles de circulation au bon vouloir des gens. D'autre part, les moyens de surveillance de la police cantonale et municipale, présente seulement jusqu'à 23 h en été, sont beaucoup trop faibles; ils ne peuvent agir que sporadiquement. La circulation s'est déjà bien améliorée, mais le problème est encore loin d'être résolu. La plupart des jeunes fréquentant tout le secteur viennent toujours en voiture et se parquent plus que souvent sur les trottoirs, comme à

la rue Saint-Léger ou ici même, à la sortie du Conseil municipal. Je crois que le citoyen genevois se fiche complètement des restrictions, parce que la police s'en fiche aussi, mais souvent faute de moyens.

M. Pierre Reichenbach (L). Je me livre à une petite réflexion concernant le régime des macarons. Les problèmes ne se rencontrent pas seulement dans la Vieille-Ville. Je pense sincèrement que l'application actuelle du macaron – et M. le magistrat peut le constater tous les jours en ville – a ses limites.

En 1979 déjà, le groupe municipal libéral a proposé «le» macaron. A l'époque, nous passions pour des fous, parce que c'était inapplicable; maintenant, nous en avons une application assez drastique! C'est tout à fait génial! Je ne parle pas de la Vieille-Ville, vous en avez suffisamment parlé ce soir. J'aimerais parler d'autres quartiers et, par exemple, du boulevard Carl-Vogt. Il y a tous les jours dans ce secteur-là des stationnements non réglementaires, près du poste de police, et il n'y a jamais un agent. A la rue Michel-Simon, parallèle à l'avenue Sainte-Clotilde, c'est le même problème; il y a une quantité de voitures qui n'ont pas de macaron, mais les agents n'agissent jamais et, lorsqu'ils agissent, que fait l'automobiliste genevois lambda qui s'en fout? Il se met derrière les autres voitures au risque de gêner tout le monde!

Je pense que cette ségrégation actuelle des habitants par le macaron a vraiment ses limites. Je me pose sincèrement des questions face à la situation suivante: je paie un impôt pour mon véhicule, pour avoir le droit de rouler et de m'arrêter avec mon véhicule et, sous prétexte que je suis un habitant de la ville, je paie un deuxième impôt pour pouvoir stationner devant chez moi! Il est clair que les habitants ne sont pas tout à fait d'accord avec cette application. Ce macaron, qui est un impôt, devrait être beaucoup plus acceptable pour les habitants de la ville. D'autre part, il faudrait faciliter l'arrêt des citoyens qui ont quelque chose à faire dans le quartier. On parlait de la grand-maman, de la personne qu'on va ramener tard le soir; je pense que ce type de problème peut se présenter pour chacun de nous. Il faudrait apporter un certain toilettage aux règles d'utilisation du macaron et, surtout, demander à la maréchaussée qu'elle fasse son travail; que, lorsque quelqu'un est en infraction, il se fasse vraiment verbaliser avec la plus grande sévérité, parce que cela ne sert à rien d'imposer des conditions drastiques aux habitants si on ne tient pas compte sérieusement de la situation globale, qui s'est dégradée.

M. Michel Ducret (R). En ce qui concerne la gestion des zones «macarons», je peux partager l'avis de M. Reichenbach, car c'est vrai que la surveillance n'est

pas toujours suffisante dans les quartiers qui ont été «macaronisés», comme on dit maintenant, à Genève. Cela étant, le résultat est excellent et cela permet, par exemple aux Eaux-Vives où j'en fais l'expérience tous les jours, de trouver de la place durant la journée pour les visiteurs qui viennent dans les bureaux et dans les commerces alors que c'était totalement impossible autrefois. Le but est atteint et je rappelle encore une fois, il ne faut pas l'oublier, que le macaron n'est pas un droit de stationnement mais le droit de ne pas respecter une limitation de la durée de stationnement.

Cela étant, nous ne parlons pas ce soir d'un problème de macaron qui est, je le rappelle, lié au véhicule. Nous posons le problème des personnes qui n'ont même pas de véhicule. L'intervention de M^{me} Nerny est complètement à côté du problème que nous posons. Si la représentante du Parti AdG/SI pense que son quartier doit être privilégié et réservé à une élite économique et qu'elle veut imposer un couvre-feu pour les gens les moins aisés, nous lui en laissons toute la responsabilité, mais ce n'est pas notre propos. D'autre part, les bornes nocturnes sont là pour faire respecter le régime de circulation, et ce peut être une manière de résoudre le problème que nous posons, mais nous n'en avons pas eu que de bons échos; l'intervention justifiée de M. Juon ouvre le débat de commission dans le sens que nous souhaitons. Je peux en tout cas lui assurer que le pandore qui a été impliqué dans l'incident moteur de cette motion n'a fait qu'appliquer la loi telle qu'elle est, et pas autrement. C'est bien le problème que nous relevons et c'est bien à cause de cette application stricte de la loi que nous demandons que cette motion soit acceptée afin que nous résolvions ce problème sans enlever quoi que soit, Madame Nerny, aux privilèges déjà assez exorbitants dont bénéficient les habitants de la Vieille-Ville.

M. Didier Bonny (DC). Je vais dans le sens de M. Ducret; un membre de ma famille qui habitait la Vieille-Ville s'est trouvé dans cette même situation. Cette personne âgée qui résidait à la Grand-Rue a dû déménager, car elle ne pouvait plus y habiter. Sa fille l'a raccompagnée un soir après avoir passé la soirée avec elle et, malheureusement, elle s'est vu infliger une amende pour avoir ramener sa mère, totalement incapable, Madame Nerny, de rentrer chez elle par ses propres moyens. Je ne trouve pas cela normal. Il faudrait au moins permettre à un membre de la famille, quitte à aller au poste de police ou je ne sais où, quitte à montrer la personne âgée afin qu'on puisse se rendre compte qu'elle est incapable de se mouvoir par elle-même – je vous laisse imaginer le tableau – pour qu'on puisse avoir au moins un macaron dans la famille; ce serait la moindre des choses.

Comme l'a dit M. Ducret, malheureusement, la loi c'est la loi, ceux qui doivent l'appliquer l'appliquent, mais il est vrai qu'on n'a jamais demandé à une loi d'être intelligente.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). J'aimerais juste vous faire part d'une information. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville a soutenu la demande faite par une personne qui, pour des raisons de santé, a dû laisser son véhicule; nous avons fait une demande écrite auprès de la Fondation des parkings et cette personne est aujourd'hui en possession d'un macaron qui permet à sa fille ou à tout autre conducteur de véhicule de la raccompagner en tout temps à son domicile. Cela peut donc se faire...

Une voix. Mais il faudrait le savoir!

M^{me} Marie-France Spielmann. Effectivement, il faudrait le savoir. Sachez que la demande que nous avons adressée à la Fondation des parkings a été reçue.

Le président. Madame Spielmann, merci pour cette intéressante communication.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je voudrais relever un détail: c'est fou ce que les handicapés et les personnes âgées servent d'argument aux fervents de la voiture à tout prix quand cela les arrange! Et qu'est-ce que ça râle lorsqu'on instaure un malheureux dimanche sans véhicules une seule fois par année!

J'habite la Vieille-Ville depuis trente-quatre ans et, bien qu'handicapée durant sept ans, j'y grimpais avec mes cannes et cabas à commissions par tous les temps. Bien que râlant quelquefois, je trouvais que c'était là un excellent exercice à tous points de vue.

Il me semble donc que tout le monde peut monter à pied en Vieille-Ville. Et les personnes âgées ou peu valides citées par nos détracteurs apprécient déjà le service du minibus 17, comme tant d'autres usagers d'ailleurs.

M. Alain Fischer (R). Je tiens à répondre à M^{me} Nerny que, malgré des béquilles, on peut tout à fait se déplacer aisément sur les escaliers ou les rampes qui sont prévues pour cela. Je parlerai simplement des gens qui sont tétraplégiques, hémiplégiques ou je ne sais quoi et qui se baladent dans la Vieille-Ville. Eh oui, Madame Nerny! A ce moment-là il faudrait interdire la Vieille-Ville aux personnes handicapées et en chaise roulante; ainsi, nous aurons réglé le problème des véhicules privés. Que voulez-vous faire d'autre? Ces gens doivent pouvoir se promener dans cette Vieille-Ville à leur aise. S'il y a d'autres solutions, on attend un amendement de votre groupe.

M. René Winet (R). Monsieur le président, veuillez transmettre à M^{me} Nerny que je suis vraiment très étonné par le fait que cette motion soit refusée par un parti qui, en principe, soutient toutes les initiatives pour résoudre les problèmes des personnes âgées ou handicapées. Cette motion ne coûte pas un centime à notre collectivité. En plus, nous aimerions – parce que j'ai beaucoup de sympathie pour vous – vous donner une possibilité de vous faire aider un petit peu par cette motion.

Alors, encore une fois, nous ne voulons pas qu'il y ait un trafic toute la soirée et toute la nuit dans la Vieille-Ville; nous aimerions simplement améliorer la situation d'une certaine couche de la population et je suis vraiment étonné que vous ne vouliez pas soutenir cette motion.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais ajouter deux mots pour conclure ce débat, car on s'est beaucoup écarté du sujet. M. Ducret a rappelé tout à l'heure qu'il visait les personnes qui n'avaient pas de véhicule et qui rencontraient des problèmes dans leurs déplacements, soit en raison de leur santé, soit en raison de leur âge. Eh bien, M^{me} Spielmann l'a rappelé tout à l'heure, ces personnes peuvent facilement être identifiées, car elles sont relativement peu nombreuses et, plutôt que d'introduire une mesure comme celle qui est proposée, la suggestion faite par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, et acceptée par le Département de justice et police et des transports, permet de donner à ces personnes, une fois qu'elles ont été identifiées, ce qu'on appelle un macaron portable. Cela répond à la question que vous avez posée.

On aurait donc pu éviter ce débat qui dure depuis une heure environ en sachant qu'aujourd'hui déjà cette solution se pratique. Il suffit d'en informer les ayants droit. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, c'est-à-dire des personnes qui, elles, vivent dans ce quartier, Monsieur Winet, et qui rencontrent ces difficultés, a trouvé comment les résoudre tout en préservant la restriction d'accès à l'intérieur de la Vieille-Ville. Je pense donc qu'il a déjà été répondu dans les faits aux questions bien légitimes posées par cette motion. Je vous laisse donc en faire ce que vous souhaitez. Le problème est, quant à lui, en tout cas potentiellement réglable par les solutions qui ont été trouvées entre la Fondation des parkings, l'Office des transports et de la circulation et l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

M. Michel Ducret (R). Je dirai très simplement que nous apprenons l'existence de cette solution ce soir dans cette enceinte et je peux vous dire que pas mal

de gens dans la Vieille-Ville ignorent totalement cette possibilité. La solution que préconise ici M. Ferrazino, sur la suggestion de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, est très bonne, mais la motion garde toute sa valeur et je propose de la renvoyer directement au Conseil administratif, ne serait-ce que pour en informer les ayants droit; car cette possibilité doit être connue des habitants du centre et de la Vieille-Ville et non seulement des membres de l'association.

Je vous rappelle que le macaron Vieille-Ville a une spécificité par rapport aux autres macarons de quartier, c'est qu'il donne un droit de circulation nocturne que personne d'autre n'a. Donc, cette motion garde toute sa valeur en vertu de l'information qui doit être donnée aux gens qui peuvent bénéficier de ce macaron au porteur, ce qui constitue tout à fait le type de solution que nous souhaitons par le biais de cette motion.

M. René Winet (R). Je propose un amendement. On pourrait éventuellement modifier la motion ainsi:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à *informer les habitants de la ville de Genève des possibilités qui sont données par le Conseil d'Etat.*»

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Winet, vous mélangez un peu tout. Il ne s'agit pas d'informer les habitants de la ville. Vous avez parlé des macarons de stationnement, mais il ne s'agit pas du tout de cela; M. Ducret vous l'a d'ailleurs rappelé tout à l'heure. Il s'agit d'un macaron Vieille-Ville pour pénétrer dans un périmètre bien délimité. Alors ne confondez pas tout et n'essayez pas de compliquer une situation qui n'est déjà pas simple. Il y a des solutions et, bien évidemment, nous les ferons connaître. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, les premiers concernés, est en train de les faire connaître, mais, en tout cas, la motion telle qu'elle est proposée, avec son invite, n'a aucun intérêt à cet égard.

Essayez de comprendre que la solution existe, qu'elle n'a pas été trouvée tout de suite, car ce n'était pas évident; les personnes concernées sont relativement peu nombreuses et il est en train de se mettre en place une solution qui permet de répondre à ce problème. A partir de là, on peut continuer ce débat une demi-heure et faire des amendements, mais je ne crois pas qu'on apportera beaucoup aux habitants de la Vieille-Ville.

Le président. Monsieur Winet, vous pouvez retirer votre amendement ou le déposer par écrit.

M. René Winet (R). Je retire mon amendement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Je ne clos cependant pas encore la séance, car il y a une communication de la part du président de la commission sociale et de la jeunesse, M. Fischer.

M. Alain Fischer (R). Juste une information pour les membres de la commission sociale et de la jeunesse: vu les informations qui nous ont été rapportées ce soir à 17 h en début de séance, la commission sociale et de la jeunesse se réunira le jeudi 21 septembre avec relevée et le vendredi 22 septembre avec relevée normale. Je vous remercie.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1026
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1027
3. Clause d'urgence sur le projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-11)	1029
4. Clause d'urgence sur le rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 691 500 francs destiné à couvrir les frais du recensement fédéral 2000 (RFP 2000) (PR-35 A)	1031
5. Clause d'urgence sur le rapport de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de:	
– l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, feuille 18, section Plainpalais;	
– l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;	
– la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, feuille 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;	
– l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises (PR-55 A/B)	1032
6. Résolution de M. Alain Marquet: «Réception mondaine au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et respect des droits de l'homme en Chine» (R-25)	1034

7. Motion de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine» (M-93)	1040
– Résolution de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine» (R-26)	1052
8. Résolution de MM. Christian Zaugg, Sami Kanaan, François Sottas, Robert Pattaroni, Alain Marquet et M ^{me} Michèle Ducret: «Un non ferme à l'initiative pour une réglementation de l'immigration» (R-27)	1053
9. Motion de MM. René Winet et Michel Ducret: «Accessibilité en tout temps à la Vieille-Ville pour ceux qui en ont besoin» (M-94)	1058
10. Propositions des conseillers municipaux	1067
11. Interpellations	1067
12. Questions	1068

La mémorialiste:
Marguerite Conus